Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260616-2026061606-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.06.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **seize juin** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.06.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, Mme RISSEL Alexia, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LOHAT Alain (pouvoir à M. LEVREL Denis), M. LUBIN André (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. FREROU Lilian (pouvoir à Mme LUCAS Maëva), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien),

Présents : 15
Votants : 19

Madame TAQUET Virginie a été élue secrétaire.

Objet : 2026061606- Mise en place d'un chantier Argent de poche

Il est proposé de prendre une délibération de principe général afin de pouvoir mettre en place des chantiers « argent de poche » à différentes périodes de l'année en fonction des besoins et des opportunités.

Pour rappel, le dispositif du chantier « Argent de poche » permet de sensibiliser les jeunes aux équipements publics et les associer à l'entretien de ceux-ci.
Le projet est la création d'un lien fédéral autour de la culture entre les différentes générations, autour de l'embellissement de la commune ou de l'accueil au sein des différents services ou des manifestations communales. Ce chantier sera ouvert à tous les jeunes de 16 à 18 ans de Gaël, dans le cadre d'un chantier « argent de poche ». L'encadrement sera assuré par les agents et les élus.

Au niveau de l'organisation pratique (calendrier, horaires, temps de travail et rémunération) :
- Le chantier (et le dispositif argent de poche) aura lieu pendant les vacances scolaires, ou les week-ends.
- L'idée est de travailler par équipes, en fonction des inscriptions. Chaque équipe travaillera au maximum 3 heures par jour.
- Le financement est assuré par la commune de Gaël. La rémunération est fixée à 15 euros par jeune par tranche de 3 heures.

Il est proposé d'en organiser un, du mardi 07 au vendredi 10 juillet 2026, pris en charge par les élus disponibles et les agents des services techniques.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260616-2026061606-DE

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le principe général du dispositif de « chantier argent de poche » qui sera applicable jusqu'à la fin du mandat ;
- Autorise M. Le Maire à mandater la rémunération des jeunes participants à raison de 15 euros par jeune par tranche de 3 heures
- Autorise M. Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces concernant ce dispositif ;
- Précise que les dépenses seront imputées à la section de fonctionnement du budget primitif.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,